

En Marche... contre le précarariat

De la mi-septembre à début octobre, à l'initiative de la Plateforme Boycott Service Communautaire, une petite vingtaine de marcheurs ont sillonné les routes et les rues de quinze villes et villages de Wallonie, à la rencontre des responsables des CPAS et du tissu associatif local. Tandis que, dans la foulée (c'est le mot), une autre équipe un peu plus réduite en a fait autant, en traversant cinq communes bruxelloises.

Denis Desbonnet (CSCE)

Une initiative conjointe du Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté (RWLP), dont les militants ont constitué le noyau central de ces vaillants pèlerins, des Acteurs des Temps Présents et de la Fédération des Services Sociaux. Colonne (vertébrale) grossie, au fil de ces pérégrinations, par des militants de l'association Défense des Allocataires et, à Bruxelles, du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion... mais aussi, élément encourageant à souligner, rejointe à plus d'une reprise par des « régionaux de l'étape ». A savoir, des membres de diverses associations des environs (comme le groupe des Travailleurs Sans Emploi

les terrains, parfois boueux ou poussiéreux, inondés ou caillouteux... dans des parcours qui ont compté jusqu'à trois destinations successives en une journée.

Un contact direct, sur le terrain

Hormis la Région bruxelloise et Namur (1), haltes qui s'imposaient par leur rôle politique et administratif de capitales régionales, le choix des « villes et villages-étapes » répondait à deux critères. D'une part, il s'est porté sur des communes plus modestes et rurales, situées dans un rayon d'action accessible à pied, permettant d'enchaîner les trajets en un

payante que des méthodes plus traditionnelles et moins conviviales de type « interpellation ». L'effort consenti dans ce but par les marcheuses et marcheurs permettant un meilleur accueil de leur « tournée » par leurs « hôtes » momentanés, dans un rapport égal, d'hommes et femmes à femmes et hommes. Tel était du moins le pari des organisateurs, qui s'est plus d'une fois vérifié.

D'autre part, les organisateurs de cette « grande randonnée » d'un type inédit (en tout cas depuis une petite décennie, lire l'encadré) ont également privilégié des CPAS dont, à travers des contacts formels (les rares réponses au courrier envoyé systématiquement à tous ceux de Bruxelles et de Wallonie) ou informels (au gré de rencontres plus ou moins fortuites avec certains de leurs responsables et/ou travailleurs, ou des élus communaux), on savait qu'ils étaient défavorables au Service Communautaire et sensibles aux arguments de notre Plateforme. Et dont on pouvait donc escompter que, moyennant cette « visite de courtoisie » en forme de piqure de rappel, au terme d'un échange ouvert et solidement argumenté, ils basculent dans le camp des réfractaires déclarés. Et de fait, la moisson a été assez fructueuse, et en tout cas instructive.

Si seuls deux CPAS se sont déclarés officiellement contre le Service Communautaire, beaucoup disent qu'ils ne l'appliqueront pas.

de la CSC Bruxelles), venus apporter leur renfort à cette dénonciation itinérante d'une « innovation sociale » parmi les plus pernicieuses du gouvernement Michel.

Il faut saluer l'originalité et le dynamisme de la démarche (on ne peut mieux dire), mise au service d'un combat essentiel. Un engagement et une véritable performance qui méritent avant tout un grand coup de chapeau pour les braves (des deux sexes) qui, selon le refrain bien connu, ont ainsi « usé leurs souliers ». Et littéralement mouillé leur maillot, par tous les temps et sur tous

périple continu, jour après jour. Mais aussi parce que, dans ces localités de taille réduite, le caractère de « proximité » entre le milieu associatif et les autorités communales, en ce compris du CPAS, rend parfois plus difficile l'adoption de positions tranchées par rapport au pouvoir, tant local que national.

Une « consanguinité » sociale (selon l'éloquente formule de Paul Hermant, un des principaux inspirateurs des marches) qui plaide aussi en faveur d'une telle approche, via des rencontres « en chair et en os » (et en muscles), s'avérant souvent plus

Entre boycott déclaré et non-application de fait, voire « discrète »

En effet, sur les treize rencontres « wallonnes », il n'y a certes que deux CPAS à s'être déclarés officiellement contre le Service Communautaire (SC), à savoir ceux de Namur et de Dinant. Ce dernier non seulement

« légal »

boycotte ouvertement le SC, mais il en fait quasi autant du volontariat, pour lui préférer systématiquement l'Article 60, estimant que tout travail mérite salaire.

Mais, inversement, parmi les neuf autres, seul celui de Huy a clairement laissé entendre qu'il n'excluait pas à l'avenir de recourir au SC, même si ce n'était pas encore d'actualité, pour de triviales raisons « techniques », l'incertitude quant à la couverture par une assurance des allocataires « enrôlés » via ce dispositif. Signalons encore le CPAS de Ciney, qui a expliqué que, sans en faire « étalage », il refuse *de facto* le SC, mais aussi que lorsqu'il recourt au (vrai) volontariat, il le fait toujours hors PIIS. (2) Une attitude cohérente et salubre, hélas assez rare, comme on le verra plus loin.

En région bruxelloise, ce sont trois CPAS contactés qui se sont dits publiquement déterminés à refuser le SC : Molenbeek, lors de la halte effectuée par les randonneurs militants dans ses bureaux, et ceux de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode, par la voix de leurs présidente et président, au cours du débat tenu à l'École sociale de la rue de la Poste (*lire p. 39*) Enfin, deux autres en auraient fait autant, mais de manière officieuse : celui d'Anderlecht, selon des sources « bien informées », et un autre qui nous a demandé la confidentialité pour des raisons de rapports de forces internes.

Toujours au rayon des relativement bonnes nouvelles, Jean Spinette, invité principal du débat organisé par la Plateforme à l'École sociale de la rue de l'Abbaye dans le cadre d'une des deux marches bruxelloises, a révélé également « en direct », à l'instar de ses collègues schaarbeekoïses et tennooïses, qu'il avait pris une décision similaire. Après avoir vertement critiqué le SC, il a garanti que celui-ci ne serait pas mis en œuvre à Saint-Gilles... mais en prenant bien soin de

préciser qu'il ne se joindrait pourtant pas au « front du refus » animé par notre Plateforme, estimant sa stratégie trop frontale, et donc potentiellement contreproductive.

« Activons, activons ! Il en restera toujours quelque chose... »

Toutefois, il y a quand même quelques bémols plus sérieux à apporter à ce bilan « globalement positif ». Tout d'abord, la plupart des CPAS déclarant « ne pas appliquer » le SC ne disent pas pour autant y être nécessairement hostiles, et s'y opposent encore moins de manière explicite. Certains font état de doutes, voire de critiques à son égard, mais sans avoir tranché définitivement pour son rejet, *a fortiori* public. Comme expliqué plus haut, nous espérons que les plaidoyers développés lors de ces échanges contribueront à faire évo-

luer positivement leur réflexion.

En outre, deuxième gros souci : même des CPAS qui se déclarent les plus sceptiques, voire défiants, envers le SC, et qui par ailleurs sont plutôt progressistes et parfois nos alliés dans les combats sur d'autres

Le principe même de l'« activation » est malheureusement rarement remis en cause.

enjeux (défense du secret professionnel, droit à la santé pour les démunis, refus de l'approche « sanctionnante »...), ajoutent aussitôt qu'ils sont par contre très bien disposés

envers le principe même de l'« activation » de leurs « usagers ». Tant « en général » que plus spécifiquement, en privilégiant une logique d'« insertion socioprofessionnelle » - un biais qui se manifeste surtout par la préférence marquée pour la mise à l'emploi via les contrats en Article 60, présentés comme l'alternative « vertueuse » au SC.

Or, comme nous le soulignons déjà dans le précédent *Ensemble !*, si ce type de sous-statut est ↗



L'un des slogans de la Plateforme qui insiste sur l'aspect faussement volontaire du Service Communautaire.



UNE « LONGUE MARCHÉ » CONTRE LA GUERRE AUX PAUVRES

En recourant à ce mode d'action, les camarades du RWLP, des Acteurs des Temps Présents et la Fédération des Centres Sociaux ont en fait mis leurs pas, littéralement et métaphoriquement, dans ceux de valeureux/euses prédécesseur-e-s. A commencer par les Euromarchés des Chômeurs et Précaires, organisés dans toute

l'Europe dans le milieu des années 2000 et relancées en 2010, Année Européenne de Lutte Contre la Pauvreté. Puis avec la marche organisée par les Travailleurs Sans Emploi de la FGTB Sud-Luxembourg, qui, en octobre de la même année, sous le mot d'ordre « Les Travailleurs sans emploi marchent pour tous les

droits de tous les travailleurs », ont relié Arlon à Bruxelles en toute une série d'étapes, étant à chacune d'entre elles accueillis (et parfois rejoints) par des associations, des figures du monde académique, syndical et politique... (*voir* « Quand les mobilisations européennes convergent à Bruxelles », *Ensemble !* n° 70).

Le président du CPAS de Saint-Gilles, Jean Spinette, ne veut pas du Service Communautaire mais trouve la méthode du boycott « trop frontale ».



⇒ sans conteste incomparablement préférable aux travaux forcés et non payés que le Service Communautaire constitue dans les faits (ce qui est quand même bien le moins qu'on puisse attendre d'une mise à l'emploi), il pose néanmoins sérieusement question. Cela, tant sous l'angle qualitatif, quant au type d'emplois proposés dans ce cadre, que de la réelle intégration des travailleurs ainsi « activés ». A commencer par leur (mauvaise, voire nulle) insertion au sein du collectif des autres salariés, du CPAS lui-même et/ou des éventuels autres organismes « utilisateurs », auprès desquels ces sous-prolétaires sont « mis à disposition ».

« Volontariat » avec obligations contractualisées, un oxymore

Ensuite, dans la même veine, un autre sujet de préoccupation émergeant des entretiens que les marcheuses et marcheurs ont eus avec leurs interlo-

des prestations « sans rémunération ni obligation ».

Une incohérence qui fait exactement écho à l'imposture du Service Communautaire, lui aussi présenté sans vergogne par son promoteur, Willy Borsus, comme une forme de volontariat. Amalgame délibérément mensonger que les deux organismes belges francophones en charge de la défense des volontaires ont d'ailleurs dénoncé à cor et à cri. D'une part, la Pla-

teforme francophone du Volontariat, par une lettre ouverte sans ambages adressée au ministre. Et, parallèlement, le Conseil Supérieur des Volontaires, instance officielle d'avis auprès des autorités compétentes (à commencer par le ministre concerné), qui a réagi par un courrier personnel directement adressé à celui-ci. Personnel, mais dont la teneur nous est connue, et qui fustige également cette référence tout à fait abusive au volontariat authentique et digne de ce nom. Protestations que le ministre a, faut-il le rappeler, souverainement et dédaigneusement ignorées.

... nonobstant les bonnes intentions déclarées

Certes, les raisons avancées pour « justifier » cette reprise de ces activités qualifiées de « volontariat » au sein des PIIS semblent souvent bien intentionnées, pour « protéger » les allocataires au cas où ils mèneraient déjà une activité bénévole, en

à des évaluations et éventuelles sanctions - et cela, même si plusieurs CPAS ont spontanément affirmé ne pas recourir à ces dernières, et qu'on peut leur laisser le bénéfice du doute. Sans certitude absolue, ceci dit, les politiques « maison » pouvant varier au gré des changements politiques « au sommet », ou même simplement de leurs responsables administratifs.

Enfin et surtout, plus fondamentalement : on ne le répétera jamais assez, « graver dans le marbre » d'un PIIS une occupation qui se veut par essence spontanée et librement choisie est totalement antinomique.

« Au travail, les volontaires... » de la Plateforme Boycott et de ses alliés !

On le voit, il y a donc encore du pain sur la planche, pour rappeler les principes mis en jeu - et en péril -, en termes de droits fondamentaux, par l'instauration du Service Communautaire. Et, au-delà, par les diverses « variantes » antérieures de mises au travail non rémunérées et plus ou moins « exigeantes » qui se pratiquent déjà de manière occulte (et le plus souvent irrégulière, voire illégale) depuis des années dans les CPAS, au nom de la prétendue et très douteuse « activation sociale » (3). Une dérive qui ressort de l'enquête que nous menons à travers la Plateforme Boycott SC, plus particulièrement en coopération avec l'aDAS et le RWLP, et sur laquelle nous aurons

bientôt l'occasion de revenir dans ces colonnes.

En conclusion, on peut d'ores et déjà estimer que si ces marches affichent un bilan contrasté, il est indubitablement à notre avantage, et plutôt de bon augure pour la suite de notre campagne... □

Intégrer du volontariat dans un PIIS alors que c'est une occupation par essence spontanée et librement choisie est totalement antinomique.

cuteurs « institutionnels » est que, à huit reprises, certains d'entre eux ont fait référence à leur recours régulier au « volontariat », présenté là encore comme « la meilleure alternative » au SC... tout en précisant de surcroît que, dans ce cas, cette option faisait systématiquement l'objet d'une « inscription dans un PIIS ». Ce qui, par définition, représente une contradiction dans les termes... y compris ceux mêmes de la loi de 2005 balisant le volontariat ! Laquelle stipule noir sur blanc qu'il concerne exclusivement

officialisant et « régularisant » de la sorte celle-ci (Andenne, Marche-en-Famenne, Bomal, Pepinster, Herve, Verviers), ou pour « montrer la proactivité de la personne » (citation textuelle du CPAS de Marchin). Mais, aussi louables et sincères puissent être ces intentions, cela reste éminemment problématique.

Avant tout, parce qu'un tel « cadrage » dans un PIIS rend cette activité *de facto* contrainte et contraignante, et expose donc l'allocataire qui la preste

(1) Liège et Charleroi avaient déjà fait l'objet d'actions antérieures, voir les deux numéros précédents d'Ensemble !.

(2) Le PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) est un outil de contractualisation de l'aide sociale qui débouche souvent sur des sanctions.

(3) A ce propos, lire notamment « Activation sociale en CPAS, pour quoi faire ? Emanciper ou « discipliner » ? », Ensemble ! n° 77.